

L'aide à la création ou à la reprise d'entreprise

Auteur:Cécile Coulombeau<Cecile.COULOMBEAU@cg28.fr>

Vous voulez créer ou reprendre une entreprise. L'Eure-et-Loir dispose de deux structures octroyant des

prêts d'honneur (prêts personnels), destinés à renforcer les fonds propres aux étapes cruciales que sont la création, la reprise ou le premier développement d'une activité.

Eure-et-Loir Initiative

Forme de l'aide :

Il s'agit d'un prêt personnel à taux 0%, d'un montant compris entre 5 000 € et 25 000 €, remboursable en cinq ans avec un différé de remboursement d'un an.

Bénéficiaires ?

Pour la création, la reprise et/ou le premier développement d'une entreprise ayant moins de 5 ans d'existence, dans les secteurs suivants :

- Entreprise industrielle et artisanale
- Entreprise agricole dans le cadre d'un projet d'innovation ou de diversification agricole
- Profession libérale en milieu rural

Ne peuvent solliciter cette aide

Les commerces et les activités de services aux personnes dans les communes de plus de 2000 habitants, sauf s'il n'existe aucune activité du même type dans l'agglomération où l'implantation est envisagée.

Nouvelles Entreprises

Forme de l'aide :

Il s'agit d'un prêt personnel à taux 0%, d'un montant plafonné à 5 000 €, remboursable en cinq ans.

Bénéficiaires ?

Pour la création, la reprise et/ou le premier développement d'une entreprise ayant moins de 3 ans d'existence, dans les activités suivantes :

- Entreprise industrielle et artisanale
- Entreprise agricole dans le cadre d'un projet d'innovation ou de diversification agricole
- Profession libérale en milieu rural
- Commerce et activité de services aux personnes dans les communes de plus de 2000 habitants même si l'activité est déjà existante dès lors que cela ne trouble pas le tissu commercial existant
- Toute activité en zone sensible (ZUS ?)
- Entreprise touristique

Vous souhaitez plus d'informations :

Eure-et-Loir Initiative/Nouvelles entreprises ? 02 37 20 99 99

olivier.petrus@code128.com